

Note de service

DESTINATAIRES : À tous les utilisateurs d'examens de biologie médicale délocalisés (EBMD) des CISSS de la Montérégie-Centre, Montérégie-Est et Montérégie Ouest

EXPÉDITRICE : Geneviève Plante, directrice clinico-administrative
Direction régionale des laboratoires

DATE : Le 2 février 2022

OBJET : **Nouveaux documents en lien avec les examens de biologie médicale délocalisés (EBMD)**

Par la présente nous désirons vous informer que deux nouveaux documents en lien avec les examens de biologie médicale délocalisés (EBMD) ont été approuvés par le comité de direction du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre (CISSSMC) le 25 janvier 2022.

Ces procédures s'appliquent à l'ensemble des utilisateurs des EBMD en Montérégie et entreront en vigueur le 14 février 2022 :

- *PRO-DRL-BMD012-V1 - Procédure - Gestion des instruments et produits reliés aux EBMD.*
- *PRO-DRL-BMD013-V1 - Procédure – Programme de certification et recertification des examens de biologie médicale délocalisés (EBMD) (incluant les évaluations de compétences).*

Toute personne effectuant des EBMD doit obligatoirement lire et mettre en application les documents ci-joints qui sont disponibles dans chacun des CISSS de la Montérégie.

Merci de votre collaboration.